

***2<sup>ème</sup> avenant à la convention n° 2017-191 RA de mécénat passée pour le  
manoir du Catel entre la Demeure Historique  
et Frédéric Toussaint, propriétaire.***

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2017-191 RA passée pour le manoir du Catel entre la Demeure Historique et Frédéric Toussaint, dénommé ci-après « le Propriétaire », et signée le 19 décembre 2017.

**Article 1 :** Le VI de la convention n°2017-191 RA est modifié comme suit :

**VI – Modalités de versement des fonds**

Article 14

Les fonds de mécénat collectés en faveur du manoir du Catel seront reversés au propriétaire du monument historique dans la limite du montant fixé au budget prévisionnel de l'annexe 2, et sur présentation d'un ordre de service. Le propriétaire s'engage :

- A utiliser ces fonds pour l'un des objets figurant dans la convention ;
- A fournir à la Demeure Historique les factures acquittées par ses soins, à la fin des travaux ;
- A reverser à la Demeure Historique les fonds perçus qui n'auront pas été utilisés pour les travaux, compte tenu d'une révision du programme fixé à l'annexe 1.

Le propriétaire déclare qu'il n'y aura pas de mécénat de compétence.

Article 15

*Sans objet.*

**Article 2 :** Le programme et le plan de financement des travaux, tels que prévus dans la convention n° 2017-191 RA et son avenant du 21 décembre 2018 sont modifiés. Les annexes du présent avenant annulent et remplacent les annexes de la convention initiale et de son avenant.

Fait en 2 exemplaires à Paris le 20 février 2020

Armelle Verjat  
Déléguée générale  
de la Demeure Historique

Frédéric Toussaint  
Propriétaire

## Annexe 1 : Programme de travaux

Le présent avenant concerne les travaux d'aménagement de l'Orangerie (Communs) du Manoir du Catel en salle d'accueil pour les visiteurs, dans le but notamment de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, ainsi que la restauration de la cheminée médiévale au rez-de-chaussée du manoir.

- **Tranche 1**

Travaux	Montant TTC
Lot 1 : Restauration de la cheminée	39 500,00 €
Lot 2 : Maçonnerie, sol	32 000,00 €
Lot 3 : Drainage	28 500,00 €
Honoraires d'architectes (10%)	11 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 500,00 €</b>

- **Tranche 2 et 3**

Travaux	Montant TTC
Eclairage cour	6 500,00 €
Electricité sol/plafond	35 000,00 €
Peinture sol/plafond	6 000,00 €
Chauffage sol	15 000,00 €
Chauffage air	24 000,00 €
Porte salle d'accueil	5 000,00 €
Terrassement /assainissement	10 000,00 €
PARKING bus & tout public	14 000,00 €
Cheminements parking/accueil : contre allée, barrière électrique, passage porche	7 000,00 €
Assainissement pour groupes	11 500,00 €
Allées : mise aux normes ERP	9 500,00 €
Honoraires d'architecte	12 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 000,00 €</b>

- **Entreprises réalisant les travaux**

Maçonnerie, drainage, terrassements en zones protégées : Normandie Rénovation,

6 rue Pierre Gilles de Gennes, Zone Les Portes de l'Ouest – 76 150 Saint-Jean du Cardonnay

Electricité: sarl LG Pannier, 320 rue de la Croixmare, Freville – 76190 Saint Martin de l'If

Barrière automatique : MBC 10 rue de l'Ecole 76970 Flamanville

Assainissement pour accueil groupes et Allées aux normes ERP : Cauchoise de terrassements  
393, Route de la Chaussée 76190 Touffreville La Corbeline

Porte salle d'accueil, sarl RSM ZI du Bois de l'Arc 76760 Yerville

- **Echéancier des travaux**

Deux tranches de travaux en 2019-2021

- **Calendrier prévisionnel de leur paiement**

A réception des factures entre 2019 et 2021

## Annexe 2 : Plans de financement

- **Tranche 1**

Financement	%	Montant TTC €
DRAC	38 %	42 712,00 €
Conseil départemental	24 %	26 679,00 €
Conseil régional	17 %	19 000,00 €
Mécénat	20 %	23 000,00 €
Autofinancement	0.1 %	109,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>111 500,00 €</b>

- **Tranche 2 et 3**

Financement	%	Montant TTC €
Conseil régional	20%	31 000,00 €
Feder	50 %	78 000,00 €
Mécénat	30 %	47 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>156 000,00 €</b>

Signature :

Frédéric Toussaint  
Propriétaire